Image not found or type unknown

Radiation d'un siege social en 2007...

Par **benwoody**, le **01/04/2019** à **23:44**

Bonjour

Gerant majoritaire d'une SARL je decide de la mettre en sommeil, de démenager le siege social, et mon epouse démissionne de ses fonctions de co-gerante. Demarche effectuee aupres du CFE avec le CERFA M2.

Ma question est la suivante: est-il normal de recevoir des appels de cotisation sociale pour un siége social radié il y a une dizaine d'année alors que le nouvel etablissement n'a recu aucune demande dans ce sens.

Cordialement

Merci!!!!!

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés